

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**AVIS DE CONVOCATION**

<b>A :</b>	<b>M. Jean-Marc Robitaille</b>	<b>M. Marc Campagna</b>
	<b>Mme Nathalie Bellavance</b>	<b>M. Frédéric Asselin</b>
	<b>M. Daniel L'Espérance</b>	<b>M. Clermont Lévesque</b>
	<b>Mme Marie-Claude Lamarche</b>	<b>M. Jean-Luc Labrecque</b>
	<b>M. Réal Leclerc</b>	<b>M. Sylvain Tousignant</b>
	<b>M. Denis Poitras</b>	<b>M. Michel Lefebvre</b>
	<b>M. Michel Morin</b>	<b>M. Stéphane Berthe</b>
	<b>M. Paul Asselin</b>	<b>M. Jean-Guy Sénécal</b>
	<b>Mme Marie-Josée Beaupré</b>	

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 3 octobre 2011 à 19h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (440-10-2011) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (441-10-2011) ;
3. Renouvellement du programme d'assurances collectives (442-10-2011);
4. Avis de motion – règlement d'emprunt (#500) pourvoyant aux honoraires professionnels – acquisition de parcelles de terrain dans le cadre de la réalisation du plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne (443-10-2011);
5. Avis de motion – règlement d'emprunt (#514) pourvoyant aux travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue, de bordures, de trottoirs, de revêtement bitumineux, d'éclairage routier, de feux de circulation, de pavé-uni, de glissière de sécurité esthétique, d'enfouissement des utilités publiques, signalisation, panneau interactif, mobilier urbain et de piste cyclable pour le boulevard Carmel, Est-Ouest, ainsi que la rue « A » (444-10-2011);
6. Annulation de la résolution 632-12-2010 octroyant le contrat à la cie Construction Morival ltée pour la réhabilitation de site et gestion des sols contaminés du terrain situé au 950, montée Masson (445-10-2011);
7. Autorisation - imposition de suspension sans solde – dossiers numéros BLE-230811-GT et BLE-230811-RO (446-10-2011);
8. Autorisation de signature – lettres d'entente numéros 2011-01 et 2011-02 – Association des cadres de la Ville de Terrebonne – scission du régime des cadres par le transfert des comptes des cols bleus et des cols blancs dans leur régime respectif (447-10-2011);

9. Période de questions;

10. Levée de l'assemblée (448-10-2011).

Donné à Terrebonne, ce 30<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2011.

Denis Bouffard, avocat  
Greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
3 OCTOBRE 2011**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 3 octobre 2011 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Daniel L'Espérance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	Jean-Luc Labrecque
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Denis Poitras	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Marie-Josée Beaupré et Messieurs les conseillers Michel Morin et Jean-Guy Sénécal.

**RÉSOLUTION NO : 440-10-2011**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 441-10-2011**

**PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque**

**APPUYÉ PAR : Marc Campagna**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 442-10-2011**

**ATTENDU** la résolution du Conseil municipal numéro 151-03-2009 adoptée le 23 mars 2009 acceptant la soumission de La Capitale, assurance et gestion du patrimoine, pour les assurances collectives du personnel de la Ville de Terrebonne ;

**ATTENDU** le dépôt du rapport de la firme Optimum Actuaires et Conseillers inc. concernant le renouvellement des assurances collectives de la Ville de Terrebonne prévu pour le 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**ATTENDU QUE** la Ville peut renouveler le contrat d'assurances collectives pour une année débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2011, le tout selon l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit « qu'un contrat d'assurance adjudgé par soumissions pour une période inférieure à cinq (5) ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication n'excèdent pas cinq (5) ans. Les primes peuvent, après la période initiale, être modifiées pour la durée d'une nouvelle période » ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2011-927-REC du Comité exécutif en date du 21 septembre 2011;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le renouvellement du programme d'assurances collectives auprès de La Capitale, assurance et gestion du patrimoine, pour une (1) année, débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2011, le tout suivant la recommandation de la firme Optimum Actuaires et Conseillers inc. datée du 9 septembre 2011.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 443-10-2011**

**Le conseiller Denis Poitras** donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 500) pourvoyant aux honoraires professionnels pour l'acquisition de certaines parcelles de terrain dans le cadre de la réalisation du plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne et prévoyant un emprunt au montant de 1 021 300\$ pour en payer le coût.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 444-10-2011**

**Le conseiller Denis Poitras** donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 514) décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue, de bordures, de trottoirs, de revêtement bitumineux, d'éclairage routier, de feux de circulation, de pavé-uni, de glissière de sécurité esthétique, d'enfouissement des utilités publiques, signalisation, panneau interactif, mobilier urbain et de piste cyclable pour le boulevard Carmel, Est-Ouest, ainsi que la rue « A » et prévoyant un emprunt pour ce faire.

**RÉSOLUTION NO : 445-10-2011**

**PROPOSÉ PAR: Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

Suivant la recommandation CE-2011-901-REC du Comité exécutif du 14 septembre 2011, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne annule la résolution numéro 632-12-2010 adoptée le 13 décembre 2010 octroyant le contrat à la compagnie Morival Itée pour la réhabilitation de site et gestion des sols contaminés du terrain situé au 950, montée Masson, pour un montant de 149 615,80\$ (taxe en sus) et autorise la Direction de l'entretien du territoire à retourner en appel d'offres public.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 446-10-2011**

**ATTENDU** les recommandations du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une journée ouvrable de suspension sans solde dans les dossiers numéros BLE-230811-GT et BLE-230811-RO;

**ATTENDU** les recommandations CE-2011-948-REC et CE-2011-949-REC du Comité exécutif du 28 septembre 2011;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Lefebvre  
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition d'une journée ouvrable de suspension sans solde dans les dossiers BLE-230811-GT et BLE-230811-RO et que la date soit déterminée par la Direction de l'entretien du territoire.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 447-10-2011**

**PROPOSÉ PAR: Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les lettres d'entente numéros 2011-01 et 2011-02 à intervenir avec l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc., relatives à la scission du régime complémentaire de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne par le transfert des comptes des cols bleus et des cols blancs dans leur régime respectif, le tout suivant la recommandation CE-2011-952-REC du Comité exécutif en date du 28 septembre 2011.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 448-10-2011

**PROPOSÉ PAR :** Réal Leclerc

**APPUYÉ PAR :** Frédéric Asselin

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---